

# CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION EKILILEO

Les conditions générales de prestations de services (CGP) régissent les droits & obligations de l'association EKILILEO et de toute personne physique, désignée ci-après par le terme « pratiquant », contractant avec elle une prestation de service.

**ARTICLE 1 OBJET** Les présentes conditions définissent les modalités dans lesquelles EKILILEO accomplira ses prestations. Elles pourront être complétées dans le courant de l'année, si besoin par des conditions particulières, qui seront alors annexées.

## ARTICLE 2 LECTURE ET ACCEPTATION DES CGP

Les CGP envoyées par mail s'appliquent dès l'inscription et sont valables toute l'année ; sauf modification, elles seront tacitement reconductibles d'une année sur l'autre. Il incombe au pratiquant de les imprimer et de les lire entièrement, avant de les compléter, les signer et les amener lors du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> cours.

## ARTICLE 3 NATURE DES PRESTATIONS

EKILILEO assure des activités en accord avec l'objet de ses statuts ; elles peuvent être culturelles, sportives, de loisirs, etc.

## ARTICLE 4 SANTE - CERTIFICAT MEDICAL

Le membre atteste que sa condition physique, sa santé sont compatibles avec l'activité choisie, qu'elle soit sportive ou non. Dans le cas de symptômes COVID ou de maladie contagieuse, le membre s'engage à s'isoler, à ne pas venir en cours. Il garantit à EKILILEO d'avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer l'activité, de prendre régulièrement toute précaution nécessaire pour sa santé et reconnaît qu'il ne mettra pas en cause à ce titre la responsabilité d'EKILILEO. Si le représentant EKILILEO conseille le pratiquant, ce dernier exerce néanmoins les activités à ses risques et périls. Les nouveaux inscrits devront fournir un certificat médical de moins de 3 mois dans les 15 jours suivant la 1<sup>ère</sup> séance. Les autres inscrits : tous les 3 ans sauf demande expresse d'EKILILEO.

## ARTICLE 5 HYGIENE PERSONNELLE - ALCOOL

Lors de toutes les activités, qu'elles soient culturelles, de loisirs ou sportives, en binôme ou non, les pratiquants s'engagent à avoir une hygiène corporelle, buccodentaire, vestimentaire rigoureuse. Il appartient à chacun de trouver des solutions en cas de mauvaise odeur corporelle ou vestimentaire, auprès de son médecin, dentiste, nutritionniste, etc. Dans le cas contraire, le pratiquant ne pourra plus être admis en cours. Les personnes alcoolisées, à l'haleine chargée en alcool ou sous l'emprise de substances illicites ne seront pas admises à participer.

## ARTICLE 6 COMPORTEMENT

Les pratiquants font preuve de convivialité, de respect envers tout un chacun. Un pratiquant ne peut prétendre à une place, à un matériel plutôt qu'à une autre. Les pratiquants respectent l'intervenant représentant EKILILEO, les consignes qu'il donne, l'ordre de l'atelier, cours, stage, animation proposée. Les propos violents, racistes, sexistes ou à caractère sexuel ne sont pas admis. En cas de non-respect de ces consignes, EKILILEO se réserve le droit d'intervenir, voire d'exclure le pratiquant sans qu'aucun remboursement de la prestation ne puisse être demandé.

Sa reprise des cours l'année suivante sera soumise à la décision du bureau ; en tout état de cause le pratiquant ne pourra plus bénéficier des tarifs forfaitaires ni des tarifs dégressifs.

## ARTICLE 7 CONDITIONS RELATIVES AU PRATIQUANT

Les pratiquants devront être majeurs, capables et disposer de leur pleine capacité juridique. Ce sont exclusivement des non-professionnels. Les pratiquants ne peuvent pas recruter des personnes pour d'autres activités que celles d'EKILILEO, même gratuites, ni leur vendre quelque objet / prestation que ce soit.

## ARTICLE 8 TARIF TRIMESTRIEL / REGLEMENT

L'abonnement est trimestriel (non annuel)  
2 forfaits pratiquants réguliers (+ de 70% des cours) : un pour les + de 60 ans de Lille, Lomme ou Hellemmes ; un pour les autres pratiquants. Chacun calcule le montant de son chèque selon le tarif qui lui correspond et effectue le règlement par chèque à l'ordre de EKILILEO lors de la 1<sup>ère</sup> séance pour les déjà pratiquants, la 2<sup>ème</sup> séance pour les nouveaux. Au dos du chèque seront mentionnés : le nom et jour du cours ; le nombre de séances réglées ; les dates d'absences. Des pénalités de retard de 5€ par relance seront appliquées.

## ARTICLE 9 FACTURE

A la demande expresse du pratiquant, une facture précisant ses coordonnées, le détail des prestations et leur coût total libellé en euro et toutes taxes comprises (ttc) lui sera envoyé par mail.

## ARTICLE 10 ABSENCES

Dans le cadre de séances collectives, aucun report de séance n'est possible. L'absence, à une ou plusieurs séances ne donnent droit ni à un report, ni à une annulation, ni à un remboursement sauf en cas de force majeure.

**ARTICLE 11 LIMITES D'INTERVENTION** L'intervenant représentant EKILILEO se réserve le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute prestation convenue s'il juge que les conditions de travail risquent de mettre en danger sa sécurité ou celle d'autrui ou si la demande du pratiquant n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.

**ARTICLE 12 RESPONSABILITE** EKILILEO ayant une obligation de moyens, ne pourra être tenu responsable d'une absence de résultats.

## ARTICLE 13 CAS DE FORCE MAJEURE

EKILILEO ne pourra être tenu responsable pour le retard de l'exécution de la prestation en cas de force majeure telle que : catastrophes d'origine atmosphérique, grèves de transports ou encore accident survenu sur le trajet de l'intervenant. Le pratiquant sera alors prévenu le plus rapidement possible et la séance sera reportée à une date ultérieure.

## ARTICLE 14 TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de prestation est soumis au droit français.

NOM PRATIQUANT : _____	PRENOM : _____
No CARTE PASS SENIOR : _____	DATE DE NAISSANCE : _____ AGE : _____
ADRESSE E MAIL : _____	TEL. PORTABLE _____
ADRESSE : _____	
LE PRATIQUANT	
Fait à : _____	Le : _____
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »	

EKILILEO  
La présidente Frédérique Dupuich